

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Comité de statistique

Huitième session

Bangkok, 23-25 août 2022

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Progrès du renforcement des systèmes statistiques nationaux aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : suivi des progrès accomplis conformément au document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique » et à la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »

Bilan des progrès accomplis dans le cadre des engagements inscrits dans la vision et le cadre d'action collectifs et la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »**Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document fait le point des progrès accomplis par les systèmes statistiques en Asie et dans le Pacifique en ce qui concerne les domaines d'action et les engagements tels qu'ils figurent dans le document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique » et dans la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ». Les systèmes statistiques de la région sont en bonne voie de réaliser près d'un tiers des indicateurs de performance contenus dans le cadre de suivi et d'évaluation mais les progrès sont trop lents ou ne vont pas dans la bonne direction dans le reste des indicateurs. Les indicateurs de performance concernant le développement statistique et l'utilisation des statistiques dans la prise de décisions se sont détériorés depuis 2018. Le document ESCAP/CST/2022/INF/1 présente plus en détail les progrès résumés dans le présent document.

Le Comité de statistique est invité à exprimer ses vues sur le résumé des progrès réalisés à ce jour, tels qu'ils sont décrits dans le présent document et le document ESCAP/CST/2022/INF/1, et à fournir des orientations et des recommandations sur les domaines prioritaires des activités futures.

* ESCAP/CST/2022/L.1/Rev.1.

I. Contexte

1. À sa cinquième session, tenue en 2016, le Comité de statistique a adopté le document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique »¹ afin de renforcer les capacités statistiques en vue de produire et de diffuser des statistiques officielles. En 2019, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a approuvé la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »² visant à renforcer les systèmes statistiques nationaux. Dans la Déclaration, les membres et les membres associés de la CESAP prient la Secrétaire exécutive d'établir un bilan général des progrès tous les deux ans pour examen par le Comité.

2. À sa septième session en 2020, le Comité a examiné un projet de cadre de suivi et d'évaluation de la vision et du cadre d'action collectifs et de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »³ élaboré par le secrétariat, ainsi que le premier rapport d'activité (rapport de référence). Il a approuvé le projet de cadre de suivi et d'évaluation sous réserve des modifications proposées par les membres et les membres associés de la Commission.

3. Le secrétariat, sous la direction du Bureau du Comité et en consultation avec le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, a intégré les propositions de modification au projet de cadre de suivi et d'évaluation. Le cadre révisé a été distribué à tous les membres et membres associés du Comité pour examen final le 5 octobre 2021. Le cadre de suivi et d'évaluation final⁴ a été communiqué aux membres et aux membres associés du Comité le 4 mai 2022.

II. Principales conclusions du rapport d'activité

4. Globalement, depuis l'adoption de la Déclaration en 2018, les systèmes statistiques nationaux de la région Asie-Pacifique ont fait des progrès suffisants dans environ un tiers des indicateurs de performance, et les systèmes statistiques de la région sont en voie d'atteindre 7 des 20 indicateurs des cibles du Programme 2030 si le rythme actuel est maintenu. Cependant, une amélioration ou un grand pas en avant sont nécessaires pour les indicateurs dans lesquels les progrès sont trop lents (voir l'annexe)⁵.

5. La région régresse dans les domaines de l'investissement dans le développement de la statistique et de l'utilisation de statistiques dans l'élaboration des politiques.

6. La disponibilité des données sur les indicateurs de performance s'est améliorée depuis 2018. En moyenne, les données étaient disponibles pour 43 pays par indicateur en 2018. Ce nombre est passé à 47 pays par indicateur en 2021.

¹ Voir E/ESCAP/CST(5)/1/Rev.1.

² ESCAP/75/4/Add.1.

³ Voir ESCAP/CST/2020/1, par. 10 à 34, et annexe III.

⁴ ESCAP/CST/2020/CRP.1/Rev.1.

⁵ Le document ESCAP/CST/2022/INF/1 présente plus en détail le rapport d'activité.

A. Domaine d'action A : faire participer les utilisateurs et investir dans les statistiques

7. Les progrès accomplis dans le domaine d'action A ont été globalement positifs. Des progrès notables ont été réalisés dans l'engagement 4 g) (Améliorer la communication et la culture statistique), mais, pour honorer pleinement cet engagement, les tendances actuelles en termes d'utilisation des médias sociaux et d'ouverture des données doivent être maintenues et il faut redoubler d'efforts afin de mieux diffuser les produits statistiques.

8. Il faut également redoubler d'efforts pour que les utilisateurs soient représentés dans les organes consultatifs de haut niveau du système statistique national, conformément à l'engagement 4 c).

9. En ce qui concerne l'engagement 4 h) (Promotion des statistiques et sensibilisation), la situation a empiré en raison de la baisse du financement destiné à l'élaboration et la mise en œuvre des plans statistiques depuis 2018. Cet engagement est aligné sur l'indicateur 17.18.3 des objectifs de développement durable et met l'accent sur l'urgence d'investir dans la statistique afin de mettre intégralement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

B. Domaine d'action B : garantir la qualité et donner confiance dans les statistiques

10. Les progrès accomplis dans le domaine d'action B ont été mitigés. Les pays de la région sont en voie de mettre en œuvre leurs plans statistiques nationaux. Néanmoins, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement des statistiques, nécessaires à la réalisation de l'engagement 4 a) (Intégrer le développement de la statistique dans les politiques et les plans nationaux de développement), avancent trop lentement.

11. La région a fait des progrès suffisants pour assurer l'alignement des législations statistiques nationales sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle, ce qui est nécessaire pour donner de l'autonomie aux chefs des organismes nationaux de statistique conformément à l'engagement 4 e).

12. Très peu de progrès ont été réalisés dans le cadre de l'adhésion au Système général de diffusion des données amélioré ou à la Norme spéciale de diffusion des données, et l'amélioration de l'utilisation des statistiques n'a enregistré aucun progrès. Dans l'ensemble, il reste encore beaucoup à faire pour honorer l'engagement 4 i), qui a pour objectif d'aligner les stratégies et les politiques nationales sur les engagements pris au titre de la Déclaration.

C. Domaine d'action C : des statistiques intégrées pour des analyses intégrées

13. Deux des trois indicateurs relatifs au domaine d'action C et à l'engagement 4 b) (Élaborer un cadre de suivi national et un ensemble d'indicateurs et les intégrer à la budgétisation) sont en bonne voie, à savoir la couverture globale des données et l'existence d'un portail en ligne officiel géré par les pays pouvant servir à faire état des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

14. Cependant, quasiment aucun progrès n'a été fait dans l'amélioration de la disponibilité des sources de données essentielles (recensements, enquêtes, données administratives, données géospatiales, données issues du secteur privé et données générées par les citoyens).

D. Domaine d'action D : moderniser les processus de production statistique

15. La région en voie d'atteindre la cible relative au pilier infrastructures de données des Indicateurs de performance statistique de la Banque mondiale (une combinaison d'indicateurs mesurant la législation et la gouvernance, les méthodes et les normes, le développement des compétences, les partenariats et les financements de la statistique), ce qui est nécessaire dans le cadre de l'engagement 4 d). Nonobstant, la région doit passer à la vitesse supérieure en ce qui concerne l'engagement 4 f) (Tirer profit des nouvelles technologies innovantes et établir des partenariats pour le partage des données), évalué par la participation des pays aux activités du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle, qui est le groupe de travail à l'échelle mondiale.

E. Domaine d'action E : disposer des compétences requises

16. Les progrès d'ensemble ont été très lents dans le domaine d'action E. Le secrétariat a achevé un des quatre documents d'orientation recensés dans la vision collective et le cadre d'action et doit maintenant collaborer étroitement avec les États membres en vue d'achever les autres documents avant 2030. La région n'a fait pratiquement aucun progrès en ce qui concerne les cinq piliers des Indicateurs de performance statistique de la Banque mondiale (utilisation, services, produits, sources et infrastructures de données). Ces cinq piliers et 22 dimensions évaluent la maturité des systèmes statistiques nationaux.

F. Engagements des partenaires

17. Les progrès réalisés par les partenaires à l'appui des cinq domaines d'action sont mitigés. Dans la Déclaration, les membres et les membres associés de la Commission ont appelé les partenaires de développement, notamment les partenaires internationaux, régionaux et sous-régionaux, à soutenir la réalisation de la vision et du cadre d'action collectifs. Les indicateurs de performance relatifs aux engagements des partenaires comprennent : l'engagement 5 a) (Fournir aux pays une assistance coordonnée sur les plans technique, financier, technologique et du renforcement des capacités) ; l'engagement 5b) (Consulter l'organisme national de statistique ou le système statistique national avant d'effectuer toute étude ou enquête statistique) et l'engagement 5 c) (Continuer de renforcer les normes statistiques internationales et d'apporter un appui technique).

18. Les données ne sont pas disponibles pour l'indicateur P.2 et les données pour les deux autres indicateurs montrent que les progrès ont été insuffisants. La contribution totale reçue (en dollars des États-Unis) au développement de la statistique a baissé, minant ainsi les progrès régionaux dans la réalisation de l'engagement 5 a). Des progrès ont été faits dans l'augmentation du nombre de participant(e)s venant de la région aux formations de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, mais il faut accélérer cet effort pour concrétiser l'engagement 5 c).

Annexe

Données relatives aux indicateurs de performance

<i>Domaines d'action et engagements des partenaires</i>	<i>Engagement</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Valeur de référence</i>	<i>Dernière valeur</i>	<i>Objectif 2030</i>
Domaine d'action A : faire participer les utilisateurs et investir dans les statistiques	4 c) Un organe consultatif de haut niveau rattaché au système statistique national chargé de représenter les utilisateurs	c.1 Existence d'un organisme/conseil/institut qui conseille le (la) statisticien(ne) en chef sur les activités de l'organisme national de statistique (pourcentage des pays)	2018 = 52,4 %	2021 = 55,6 %	100 %
	4 g) Améliorer la communication et la culture statistique	g.1 L'organisme national de statistique publie des communiqués de presse au moins trimestriellement (pourcentage des pays)	2018 = 59,5 %	2021 = 59,6 %	100 %
		g.2 L'organisme national de statistique utilise les médias sociaux (Facebook ou Twitter) pour diffuser des données et des informations (pourcentage des pays)	2018 = 27,1 %	2021 = 60,0 %	100 %
		g.3 Score global d'ouverture des données suivant l'indice de l'inventaire des données publiques (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2018 = 44,9	2020 = 50,5	85
4 h) Promotion des statistiques et sensibilisation	h.1 Le plan statistique national est intégralement financé (indicateur 17.18.3 relatif aux objectifs de développement durable) (pourcentage des pays)	2018 = 69,0 %	2021 = 58,8 %	100 %	
Domaine d'action B : garantir la qualité et donner confiance dans les statistiques	4 a) Intégrer le développement de la statistique dans les politiques et les plans nationaux de développement	a.1 Stratégie nationale pour le développement de la statistique, état actuel (pourcentage des pays ayant un score de 0 ; score = 0-3)	2018 = 10,8 %	2021 = 8,1 %	0 %
		a.2 Mise en œuvre d'un plan statistique national en cours d'exécution (indicateur 17.18.3 relatif aux objectifs de développement durable) (pourcentage des pays)	2018 = 67,3 %	2021 = 85,7 %	100 %
	4 e) Faire en sorte que les chef(fe)s des organismes nationaux de statistique jouent un rôle de premier plan dans le système statistique national	e.1 La législation nationale relative à la statistique est conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (indicateur 17.18.2 relatif aux objectifs de développement durable) (pourcentage des pays)	2018 = 70,8 %	2021 = 86,4 %	100 %
	4 i) Stratégies/politiques nationales alignées sur les engagements	i.1 Utilisation de l'indice des statistiques (score moyen de l'indice ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2019 = 24,5	2020 = 23,8	35

<i>Domaines d'action et engagements des partenaires</i>	<i>Engagement</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Valeur de référence</i>	<i>Dernière valeur</i>	<i>Objectif 2030</i>
		i.2 Abonnement au Système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a), ou à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) (pourcentage des pays)	2018 = 82,1 %	2019 = 85,7 %	100 %
Domaine d'action C : des statistiques intégrées pour des analyses intégrées	4 b) Élaborer un cadre de suivi national et un ensemble d'indicateurs et les intégrer à la budgétisation	b.1 Score global de couverture des données suivant l'indice de l'inventaire des données publiques (score moyen, 0-100 ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2018 = 43,0	2019 = 48,5	58
		b.2 Existence d'un portail en ligne officiel géré par les pays, pouvant être utilisé pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, détaillé soit sur la page Web du gouvernement, soit sur le site Web de l'organisme national de statistique (pourcentage des pays)	2018 = 20,7 %	2021 = 36,5 %	100 %
		b.3 Pilier source de données (pilier 4) des Indicateurs de performance statistique (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2018 = 46,9	2019 = 47,7	78
Domaine d'action D : moderniser les processus de production statistique	4 d) Préciser les rôles et responsabilités des systèmes statistiques nationaux et transformer les processus opérationnels	d.1 Pilier infrastructures de données (pilier 5) des Indicateurs de performance statistique (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2018 = 46,0	2019 = 48,9	97
	4 f) Tirer profit des nouvelles technologies innovantes et établir des partenariats pour le partage des données	f.1 Membre du groupe de travail mondial (ou de ses sous-groupes) et/ou au moins un projet de mégadonnées sur la plateforme mondiale (pourcentage des pays)	2018 = 25,9 %	2021 = 25,9 %	100 %
Domaine d'action E : disposer des compétences requises	4 a) Intégrer le développement de la statistique dans les politiques et les plans nationaux de développement	a.3 Achèvement de 4 directives/documents d'orientation prioritaires recensés dans le document « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique »	2018 = 0	2021 = 1	4
		a.4 Score global relatif aux Indicateurs de performance statistique de la Banque mondiale (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2018 = 61,3	2019 = 61,9	86

<i>Domaines d'action et engagements des partenaires</i>	<i>Engagement</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Valeur de référence</i>	<i>Dernière valeur</i>	<i>Objectif 2030</i>
Engagements des partenaires	5 a) Fournir aux pays une assistance coordonnée sur les plans technique, financier, technologique et du renforcement des capacités	P.1 Soutien total au développement de la statistique reçu chaque année (total des engagements annuels en dollars américains constants ; objectif = moyenne sur 10 ans) (indicateur 17.19.1 relatif aux objectifs de développement durable)	2018 = 90,1 millions de dollars	2019 = 76 millions de dollars	117,4 millions de dollars
	5 b) Consulter l'organisme national de statistique ou le système statistique national avant d'effectuer toute étude ou enquête statistique	P.2 Consultation satisfaisante des organismes nationaux de statistique par les organismes responsables et les fournisseurs d'un appui statistique (pourcentage de pays interrogés ayant une consultation satisfaisante)	s.o.	s.o.	100 %
	5 c) Continuer de renforcer les normes statistiques internationales et d'apporter un appui technique	P.3 Nombre de participant(e)s de la région Asie-Pacifique aux formations de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	2018 = 2 657	2021 = 3 005	5 % de croissance annuelle